

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 23/09/2019

Date de la convocation:
16/09/2019
Date d'affichage:
17/09/2019

L' an 2019 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaires : Mmes : DUDT Lysianne, GARDON Karine, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation vote: Mme SCHELLENBERGER Michèle

Suppléants - sans délégation vote :MM LETZELTER Alain, OTT Olivier

Elus excusés - procuration : Mmes WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : PETER Guillaume à Mme DUDT Lysianne, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, WEISBECKER Jean à M. ISEL Roger

Elus excusés: MM : ATZENHOFFER Alphonse, KAISER Francis, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis

Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle.

Elus absents : titulaires : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, HASENFRATZ Rachel, M. SCHERTZ Christophe

Suppléants : Mmes KOCHER Bernadette, STURM Céline, MM RAUSCHER Bernard, OSTER Rémy, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, FUCHS Thierry, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, HOCH Georges

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 064.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

064.2019 : Décision budgétaire modificative n°1

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°011.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°012.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°013.2019 en date du 08.04.2019 : « Affectation des résultats de l'exercice 2018 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°014.2019 en date du 08.04.2019 : « Fiscalité intercommunale : impôts directs locaux : vote des taux et coefficients »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°015.2019 en date du 08.04.2019 : « Approbation du budget primitif 2019 de l'établissement : budget principal et budgets annexes »,

Vu les arrêtés de virements de crédits

- Budget principal, n°1 du 19.06.2019,*
- Budget annexe « BATI » n°1 du 30.04.2019 et n°2 du 14.05.2019,*
- Budget annexe « site économique nord de Woerth » n°1 du 19.07.2019.*

Considérant la nécessité de modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessous,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier le tableau des subventions et contributions – annexe n°1 au budget 2019 comme suit :**

- Versement d'une subvention projet PAMINA « Malerkolonie Obersteinbach » pour l'association « Patrimoines d'ici à Obersteinbach : 2500 € à rajouter au tableau des contributions compte 6574 (cf. délibération n°027.2019).
- Versement adhésion association nationale des maires des communes thermales : rajout 120,65 € soit 3120,65 €, compte 6281.
- OTI Sauer Pechelbronn – OTI L'alsace Verte : transfert de 53 000 € soit 109 000 € pour l'OTI Sauer-Pechelbronn et 24500 € pour l'OTI L'Alsace Verte.
- Suppression enveloppe solde 2017 et 2018 SIVOM scolaire Wissembourg (- 7 186,56 € au compte 65548).
- Rajout contribution SYCOPARC mission d'inventaire de la collection du musée du pétrole appartenant à la CCSP : + 12 500 € au compte 65548,
- Rajout d'une contribution de 2500 € au lycée d'Obernai pour l'accueil d'étudiants dans le cadre du CTE (contrat de transition écologique) (pas de modification au niveau de l'enveloppe budgétaire),
- Augmentation de 49 350 € de la contribution à la Région Alsace au titre du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Soit total compte :

6281 :	7 600 €
65548 :	232 000 €
6574 :	642 500 €
204123 :	722 750 €

- **De modifier le tableau des écritures internes entre budgets – annexe n°2 au budget 2019 comme suit :**

- Sortie de la banque de matériel du site économique nord de Woerth : réduction de la prise en charge de 9600 € à 5866,67 € (sortie BQMAT au 22/05/2019) et budgétisation location à la scierie.

- **De modifier le budget 2019 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL (00400)							
Objet : Emplacement BQMAT.							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Réduction prise en charge BQMAT sur BA site éco nord de Woerth (à compter du 22 mai – base 9600 € annuel écriture interne)	-	6132	3733,33 € (s o i t 5866,67€)	FPIC	+	73223	12 869 € (s o i t 119369€)

Location scierie Vogel BQMAT (à compter du 22 mai – base 13737,60 € TTC annuel)	+	6132	8395,20€ (soit 14261,87€)	DGF base	-	74124	752 € (soit 600935€)
Modifs tableau des contributions – ci-dessus	+	6281	100 € (soit 7600€)	DGF compensation	+	74126	159 € (soit 461840€)
Modifs tableau des contributions – ci-dessus	+	65548	5000 € (soit 232000€)				
Modifs tableau des contributions – ci-dessus	+	6574	2500 € (soit 642500€)				
Equilibre du budget	+	022	14,13 € (soit 127641,87€)				
Total dépenses SF			9 776 695,97 €	Total recettes SF			9 776 695,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Contribution aménagement THD	+	204123	49 350 € (soit 722750€)				€ (soit €)
Equilibre	-	020	49 350 € (soit 70189,01€)				
Total dépenses SI			5 596 673,90 €	Total recettes SI			5 596 673,90 €

BUDGET ANNEXE BATIMENT INNOVANT (00415)**Objet : Prise en charge de factures – actions non prévues initialement.****SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)**

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Facture VOOS	+	6041	1800 € (soit 1800€)	Recette de dégrèvement de TF	+	773	177 € (soit 177€)
Facture BOOStudio	+	6238	400 € (soit 400€)				
Facture Utileco	+	6218	350 € (soit 600€)				

Marge dépenses imprévues	+	022	250 € (soit 250€)				
Equilibre	-	023	2623 € (s o i t 33486,39€)				
Total dépenses SF	122 731,15 €			Total recettes SF	122 731,15 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Equilibre	-	2138	2623 € (soit 2052€)	Equilibre	-	021	2623 € (s o i t 33486,39€)
Total dépenses SI	273 038,13 €			Total recettes SI	273 038,13 €		

BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD DE WOERTH (00416)							
Objet : Occupation hall sud : Sortie de la banque de matériels et de l’entreprise DBH – entrée de l’entreprise ALSTOM.							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Indemnité de sortie anticipée entreprise DBH – résiliation bail dérogatoire,	+	6718	18114,34 € (soit 18114,34€)	Sortie BQMAT	-	752	3733,33 € (s o i t 5866,67€)
Marge dépenses imprévues	+	022	1281,89 € (s o i t 3474,66€)	Mise à disposition entreprise ALSTOM	+	752	52845,60 € (soit 58712,27€)
Equilibre	+	023	29716,04 € (s o i t 29716,04€)				
Total dépenses SF	219 357,07 €			Total recettes SF	219 357,07 €		
SECTION D’INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
T r a v a u x complémentaires (p o r t a i l - sécurisations)	+	2138	29716,04 € (s o i t 34216,04€)	Equilibre	+	021	29716,04 € (s o i t 29716,04€)
Total dépenses SI	1 425 925,35 €			Total recettes SI	1 425 925,35 €		

BUDGET ANNEXE ILOT CENTRAL URBAIN WOERTH (00413)**Objet : Reprise par OPUS des emprunts PLAI et PLUS – demande des services de la trésorerie de passation d'écritures complémentaires****SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)**

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
	+	023	943 658,26€ (s o i t 943658,26€)		+	042/752	943 658,26€ (s o i t 943658,26€)
Total dépenses SF			€	Total recettes SF			€

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
	+	040/1678	943 658,26€ (s o i t 943658,26€)		+	021	943 658,26€ (s o i t 943658,26€)
Total dépenses SI			€	Total recettes SI			€

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 27/09/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 03/10/2019